



PRÉFET DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE



Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt

Bordeaux, le 19 avril 2017

Service : régional de la forêt et du bois

Tél. : 05 56 00 42 07

Courriel :

### **Relevé de décisions/propositions du groupe de travail: Services rendus par la gestion et l'exploitation des forêts, forêts et territoires**

La Commission Régionale de la Forêt et du Bois (CRFB) a identifié 5 axes stratégiques à l'issue d'une analyse AFOM basée sur les constats de diverses réflexions stratégiques et sur les contributions des producteurs sylviculteurs privés et publics :

- Axe 1 : Renforcer la compétitivité de la filière au bénéfice du territoire régional
- Axe 2 : Dynamiser la gestion durable de la forêt pour approvisionner les industries et valoriser la ressource forestière
- Axe 3 : Atténuer et anticiper les conséquences du changement climatique et gérer les risques
- Axe 4 : Développer les compétences dans la filière forêt-bois
- **Axe 5 : Faire connaître et reconnaître par la société, les services rendus par la gestion et l'exploitation des forêts et intégrer la filière dans les politiques territoriales.**

L'objectif de ce premier atelier de travail sur l'axe 5 est de s'entendre sur les enjeux préalablement identifiés suite à l'analyse AFOM réalisée par la DRAAF et présentée lors de la CRFB de janvier (*voir diaporama joint*).

A noter que les enjeux identifiés renvoient à des objectifs bien identifiés dans le PNFB, l'objectif est de savoir comment les décliner à l'échelle régionale.

En préambule, le CEREMA présente la démarche d'évaluation environnementale qui sera conduite au cours de l'élaboration du PRFB. Les recommandations émises lors de l'évaluation du PNFB seront rappelées aux différents groupes de travail.

### **Enjeu 1 – Sensibiliser/éduquer à la gestion durable des forêts et ses apports en terme de production, de biodiversité et de services environnementaux**

Un des aspects de cet enjeu est l'acceptabilité sociale de la gestion forestière, a fortiori dans une région où le traitement en futaie régulière est majoritaire et porteuse de sylvicultures dynamiques. On observe un décalage entre la forêt « espace de nature préservé » dans l'imaginaire des citoyens (majoritairement citadins ou néo-ruraux) et la réalité d'une forêt gérée durablement avec ses coupes et ses travaux.

Le groupe reconnaît la nécessité d'améliorer la communication auprès du grand public, sur les impératifs de la gestion forestière durable, qui implique des exploitations et des travaux de reboisement.

Cet enjeu renvoie à un objectif bien identifié du PNFB, la question est de savoir comment se saisir de celui-ci au niveau régional. Les participants notent que de nombreux outils existent : le diagnostic est toujours le même, les actions également. La question est de savoir si la manière dont on présente les choses est bonne ou pas. Le choix de la sémantique est dans ce cadre important. Avons-nous tous les éléments de langage ?

Attention, les messages traditionnels sur le thème « la coupe est nécessaire à la régénération », ne sont plus suffisants. On ne doit pas non plus se limiter à un plan de communication. La compréhension passera par le dialogue et de la co-construction, entre forestiers et société. La question de l'ouverture aux acteurs de la société civile (associations, usagers, etc..) d'organes de gouvernance est évoquée.

La question de la mécanisation doit faire l'objet d'un traitement spécifique, car le progrès technique, social et l'équilibre économique de la gestion reposent sur la mécanisation (=> volet à travailler avec les ETF). La communication devra aussi mettre en évidence que cette mécanisation a permis d'améliorer les conditions de travail

Il est recommandé par plusieurs participants, l'intérêt de recenser les supports et les outils existants, qui ont montré leur efficacité, afin de capitaliser sur ces expériences positives.

Le public scolaire doit être une cible (et un vecteur vers les parents) prioritaire, pour la majorité des participants.

Le groupe préconise aussi de prévoir les relais efficaces de dialogue et de médiation dans les territoires forestiers, ou avec les métropoles. Comment inscrire la forêt et sa gestion dans le dialogue entre territoires ruraux et métropoles ?

Il serait nécessaire, au regard du décalage qui peut exister entre les « 2 mondes » imaginer un processus, une méthode pour se comprendre/pour se faire comprendre. Il y a peut-être là quelque chose à inventer. Cette réflexion méthodologique gagnerait à être approfondie avec l'appui de l'IRSTEA.

Les participants sont unanimes sur la nécessité d'améliorer la communication (axée sur la compréhension et l'acceptabilité des coupes et des travaux), la nécessité de co-construire un message mais également de s'assurer des relais sur le territoire qui vont au-delà des acteurs de la forêt (élus, office de tourisme, ...), d'ouvrir des espaces de médiation. Le PRFB devra prévoir in-fine des moyens pour assurer ce travail de médiation / animation.

Parmi les questions à approfondir, pour préciser les actions qui pourraient être proposées in fine :

- ⇒ **Faut-il prévoir une enquête d'opinion pour mieux comprendre les questionnements de la société vis-à-vis de la forêt et sa gestion, dans le contexte régional ? C'est souvent un préalable pour définir un plan de communication adapté.**
- ⇒ **Comment mobiliser les acteurs de la société civile et notamment les élus, et autres relais ?**
- ⇒ **Comment développer des espaces de médiation et de co-construction ?**
- ⇒ **Comment capitaliser les expériences ? Quelle coordination régionale pour garantir l'efficacité et éviter les initiatives dispersées?**

## Enjeux 2 et 3 – Faire valoir la place de la forêt dans les politiques territoriales et faire émerger les projets locaux valorisant la forêt et le bois

Le PRFB devra mettre en évidence les démarches (charte forestière, PNR, programme LEADER) prioritaires qui doivent être financées.

L'intérêt d'une animation dans les territoires est rappelé.

2 axes de travail ont émergés des échanges :

### - **Comment consolide-t-on les politiques forestières territoriales ?**

Quelles suites donner aux démarches engagées qui ont obtenu des résultats ? Comment aller plus loin, alors que les moyens d'animation des chartes forestières ont été supprimés ?

⇒ intérêt dans le cadre du PRFB, de réaliser une évaluation des démarches forestières territoriales existantes/ capitaliser les expériences/ appuyer financièrement l'animation des démarches qui ont fait leurs preuves.

⇒ identifier les démarches d'aménagement du territoire où la forêt et la filière bois auraient toutes leur place et mener une réflexion sur l'intégration d'un volet forêt-bois au sein des PCAET, conseil de développement des EPCI, etc.

⇒ quelle échelle adaptée : massif forestier ? EPCI ?

### - **Comment intègre-t-on la filière forêt-bois dans les documents d'aménagement du territoire/ de planification. ?**

⇒ constat unanime d'un manque de prise en compte de la forêt et de la filière forêt-bois dans les documents d'aménagement du territoire / de planification : une communication envers les élus, bureaux d'étude en charge de l'élaboration des documents d'urbanisme sera à travailler.

L'élaboration d'un guide « forêt-urbanisme » à destination des bureaux d'études dans le cadre des documents d'aménagement est évoquée.

Une plateforme d'échanges d'information entre les acteurs infrarégionaux sur ces thématiques pourrait être constituée → *Voir si une initiative similaire n'est pas envisagée au niveau national.*

## Enjeu 4 – Mettre en cohérence les réglementations applicables à l'espace forestier dans un souci de simplification

Le groupe retient la proposition de **création d'un groupe d'experts DREAL, DRAAF, ONE, CRPF, juriste du SYSSO, COFOR qui aura à charge d'effectuer**, avant le prochain atelier du GT5, **une revue détaillée des 53 recommandations du rapport CGAAER/CGEDD (rapport n° 15083 de février 2016 sur la cohérence de la mise en œuvre des réglementations applicables à l'espace forestier) dans le contexte régional.** Les actions de simplification qui relèvent du niveau régional seraient proposées au préfet dans le cadre du PRFB.

## Enjeu 5 – Faire valoir les aménités liées à la forêt et la gestion forestière

Les aménités peuvent être représentées par des services écosystémiques rendus par la forêt : services d'approvisionnement, service de régulation (érosion, qualité de l'eau, pollinisation) et les services culturels (chasse, activités récréatives...)

Le groupe souhaite parler de « services écosystémiques » et non « d'aménités ».

A noter que le PNFB prévoit notamment une action de recensement des services rendus et une estimation de la valeur de certains. La question que nous devons nous poser au regard du contexte régional : **sur quels services il y aurait matière à travailler et à agir. Comment et pourquoi ?**

Le groupe a identifié les services suivants :

- **Le carbone**

➔ quelles suites donner à la démarche engagée par l'association Aquitaine Carbone ?

- **L'eau**

➔ pour les services de régulation ou de préservation de la ressource en eau potable

- **La biodiversité**

➔ à lier avec l'élargissement des champs de compétences des agences de l'eau à la protection et à la préservation de la biodiversité terrestre.

La question de la **valorisation de l'apport de la forêt à d'autres pans de l'économie régionale** (filiale viti-vinicole, productions de niche (gemme, miel, liège...), filière « touristique » a également été mentionnée.

### Suite de ce premier atelier :

Il a été convenu d'enrichir les échanges de ce premier atelier par des **contributions écrites** qui sont attendues par les co-pilotes **avant le mercredi 14 juin**.

Il est demandé aux participants au GT5 de communiquer les propositions d'actions pertinentes au regard des enjeux et des questionnements énoncés à l'issue de cette première réunion.

Les co-pilotes du groupe s'engagent à synthétiser et à consolider ces contributions avant la **prochaine réunion de travail** qui aura lieu le **lundi 26 juin 2017**.